CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
ALSACE

Bulletin d'information N°4

JANVIER 2010

COMPOSITION DU CROPP ALSACE

Bureau du CROPP

Serge Coimbra	Président
Jacques Birgy	Vice président
Yolande Guiganti	Secrétaire
François Steimer	Trésorier

Suppléants

Pierre Ichter
Joël Hannebique
Agnès Spitz
Fabienne Kreyenbuhl

A la commission conciliation

Serge Coimbra
Yolande Guiganti
François Steimer

A la commission solidarité

Yolande Guiganti
Joël Hannebique
Jacques Birgy

Commission Séniors

Joël Hannebique
Fabienne Kreyenbuhl
Jacques Birgy

Commission Jeunes Diplômés

François Steimer
Yolande Guiganti
Agnès Spitz

A la Chambre disciplinaire de première instance

Mary Pierre Noseda	Titulaire
Jacques Birgy	Titulaire
Pierre Ichter	Suppléant

Présidée par Madame Sabrina Ladoire (premier conseiller au tribunal administratif de Strasbourg)

Messieurs Jean Michel Meyer et Frédéric Chaffraix ont été désignés par le Préfet de région Alsace pour représenter les usagers à la Chambre Disciplinaire de Première instance.

Secrétariat :

Nejla PALA
Jeudi - Vendredi 9h - 12h et 14h - 17h

ENVIE DE PROGRESSER
DÉSIR DE MIEUX SOIGNER
MIEUX S'ÉVALUER POUR MIEUX SE FORMER :

PARTICIPONS TOUS À L'EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES !

Le mot du président

Chers Amis,

Une année s'achève , une autre commence ! L'activité du Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues d'Alsace se poursuit sans interruption puisque la vocation de cette instance régionale de l'Ordre c'est d'être au service permanent des professionnels.

A la lecture du bilan d'activité 2009 vous pourrez vous rendre compte que les Conseillers n'ont pas démérité dans la mission pour laquelle vous les avez élu.

Je le rappelle , aborder et traiter des dossiers qui concernent les déviances de certains de nos pairs par rapport au Code n'est jamais chose facile . Mais nous avons été élus pour faire respecter les dispositions déontologiques imposées par la loi et nous devons y procéder sans état d'âme. Pour autant je veux ici insister sur le fait que les conseillers le font avec équité, neutralité et discernement. Cette manière de faire nous a permis de conclure tous les écarts et dérives par rapport à notre Code sans contentieux devant la Chambre disciplinaire de première instance.
Merci aux Conseillers qui m'entourent et m'aident à bien mener cette tâche.

Je voudrais aussi remercier Nejla Pala notre secrétaire administrative qui accomplit un beau travail au service de vous tous : disponibilité et efficacité sont les deux axes sur lesquelles elle fonde son
activité pour votre seul intérêt.

Enfin c'est à vous tous qu'ira notre gratitude parce que sans votre confiance et sans votre soutient notre action ne serait pas accomplie en relation avec sa finalité première : être à votre service !!

Bonne et Heureuse année professionnelle, joie dans vos familles à vous Tous pour 2010 !!

Serge Coimbra Président. du CROPP Alsace

EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Nous vous rappelons que la loi HPST impose aux professionnels de santé le Développement Professionnel Continu qui intègre la Formation continue et l'Evaluation des pratiques professionnelles. L'EPP qui est organisée par l'Ordre a pour finalité d'améliorer la qualité des soins et du service rendu aux patients.

A ce jour vous avez été 124 à vous inscrire pour le prochain cycle qui démarrera dans le courant de ce premier trimestre : c'est « l'avis podologique sur une gonalgie » qui a été primé en choix 1 et « le bilan podologique de la personne âgée » en choix 2.
Normalement tous les thèmes devraient être traités.

Vous recevrez par courrier l'information concernant la date et le lieux où s'effectueront ces EPP.
Marc Retali assurera la réalisation de ces EPP en liaison avec Yolande Guiganti qui est responsable auprès du CROPP de l'organisation locale de ces rencontres.

RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS

Les Conseillers du CROPP Alsace sont allés à la rencontre de leurs Consoeurs et Confrères à l'occasion de deux réunions organisées dans le Haut-Rhin à Rouffach (42 participants) et à Strasbourg pour le Bas-Rhin (une soixantaine de présents).

Ces rencontres se sont déroulées dans un climat de convivialité même si quelque fois les échanges furent « virils et sans langue de bois »!!
Mais l'intérêt pour nous tous fut de bien admettre la nécessité pour la profession de se doter d'un Ordre qui tout en imposant des règles à notre exercice doit aussi et avant tout défendre et préserver les avantages de la profession et la qualité du service rendu à nos patients.

A la demande des participants le CROPP organisera annuellement ces rencontres et notre souhait est d'y associer le président de l'ONPP Monsieur Barbottin Bernard.

EXERCICE ILLEGAL DE LA PROFESSION PAR DEFAUT D'INSCRIPTION AU TABLEAU.

Le Tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné un professionnel de Strasbourg qui refusait de s'inscrire au Tableau de l'Ordre à une amande de 1500 euros, une interdiction d'exercer la profession durant deux années, un euro à titre de dommage et intérêts et la somme de 800 euros à l'Ordre.

BILAN D'ACTIVITE DU CROPP POUR L'ANNEE 2009

Pour la troisième année consécutive le CROPP Alsace a poursuivi sa mission d'application du Code de Déontologie qui est inscrite dans la loi à travers le Code de Santé Publique.
Les conseillers titulaires et suppléants se sont réunis soit en Bureau soit en Conseil Régional pour traiter les problèmes et dossiers concernant l'application des dispositions législatives, réglementaires et déontologiques .
Nous avons toujours évité les contentieux lorsqu'il s'agissait d'apprécier les comportements ou agissements de certains professionnels en contradiction évidente avec notre Code : aucune procédure n'a abouti sur la saisine de la Chambre disciplinaire de premières instance !
En revanche tous les cas avérés d'exercices illégaux de notre profession ont été traités sans aucune complaisance de notre part avec cessation immédiate de ces activité illicites.

Si l'Ordre a une mission de surveillance et de bonne exécution des textes régissant notre profession il a aussi un devoir d'information auprès des professionnels: n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pour toute questions relatives à votre exercice. Nejla , notre secrétaire administrative vous répondra avec efficacité et rapidité.

Le Bureau s'est réuni trois fois dont une à Rouffach.
Le Conseil Régional s'est réuni 5 fois dont une à Rouffach.

François Steimer notre trésorier a procédé à deux vérifications de la comptabilité du CROPP.

Notre secrétaire Nejla Pala a assisté à une journée de formation sur le Net organisée à Paris en Mars par l'ONPP.

Jacques Birgy a représenté le CROPP Alsace à la journée des présidents de CROPP organisée par l'ONPP le 20.03.2009 à Paris.

Serge Coimbra et Yolande Guiganti ont participé à la réunion préparatoire des EPP à Paris le 18 septembre 2009. Marc Retali en tant que facilitateur était aussi présent.

Le 29 octobre 2009 au siège du CROPP Alsace les conseillers se prêtaient à une séance d'EPP en vue de rôder l'organisation des cycles à venir : Marc Retali nous « auditionnait ».

Les conseillers régionaux ont participé à une journée nationale organisée par l'ONPP à Paris le 20.11.2009.

Deux réunions à l'adresse des professionnel ont été organisées le 4 septembre 2009 à Rouffach pour le Haut-Rhin et le 9 décembre 2009 à Strasbourg pour le Bas-Rhin.
Durant cette année nous avons :

traités positivement 23 dossiers pour non respect du Code.
mis définitivement fin à 11 exercices illégaux de la profession.
Résolus à l'amiable trois plaintes entre professionnels
vérifié deux cabinets et demandé leurs mises en conformité avec le Code
accordé deux créations de cabinets secondaires et rejeté une demande en milieu urbain
procédé à 5 auditions de professionnels pour non respect important du Code
Dénoué trois plaintes de patients à l'encontre de professionnels sans poursuite devant la Chambre disciplinaire de première instance.

MOUVEMENTS DU TABLEAU DES INSCRIPTIONS EN 2009

NOMBRE INSCRITS 2009

TOTAL	BAS-RHIN	HAUT-RHIN	% BAS-RHIN	% HAUT-RHIN
244	144	100	59,01639344	40,983607

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Bas-Rhin		
EBERHARDT	Philippe	STRASBOURG
Haut-Rhin		
JANTE	Vincent	COLMAR
NEIDL	Kilian	SAINT LOUIS
JANSSEN	Julie	HABSHEIM
JULY	David	HABSHEIM
SIAKAM	Tcheussi	HAGUENAU

INSTALLATIONS EN ALSACE EN CHANGEANT DE REGION

Bas-Rhin		
JAGANAH	Nelly	NIEDERBRONN-LES-BAINS
CACHEUX	Sophie	STRASBOURG-Elsau
DAIAN	Magalie	STRASBOURG
CORNET	Sarah	STEINBOURG
Haut-Rhin		
LA MARLE	Frédéric	SIERENTZ
PETITEAU	Claire	MULHOUSE

DEPART VERS UNE AUTRE REGION

MERCIER	Delphine	CROPP Ile-de-France

DEPART A LA RETRAITE

Haut-Rhin		
TAUNAY	Michel	STRASBOURG
REVEILLAS	Geneviève	SCHILTIGHEIM
Haut-Rhin		
HALM-RISSER	Elisabeth	HIRSINGUE
CAYROU	Dominique	MULHOUSE
NÉGRÉTÉ	Danielle	GUEBWILLER

BILAN FINANCIER POUR L'ANNEE 2009

Le CROPP Alsace fonctionne grâce à une dotation nationale calculée et reversée à partir de nos cotisations annuelles.

Par ailleurs par décision du Bureau confirmée en Conseil régional il a été ouvert un compte épargne auprès du Crédit Mutuel qui présente au 31.12.2009 un solde créditeur de 20178,62 euros

DEPENSES	
FRAIS DE REUNION (INDEMNITES)	14 833 €
LOYERS	6 995 €
CHARGES	1 410 €
FOURNITURES DE BUREAU	2 621 €
FOURNITURES ENTRETIEN	990 €
ELECTRICITE	136 €
REMUNERATION INTERMEDIAIRES EXT.	1 707 €
BULLETIN D'INFORMATION ET INSERTIONS	900 €
FRAIS DE REUNION (DEPLAC. RECEPTION)	3 327 €
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMM.	1 995 €
REMUNERATION BRUT DU PERSONNEL	10 579 €
CHARGES SOCIALES (URSSAF, RETRAITES.	4 121 €
DIVERS CHARGES	143 €
TOTAL	**49 757 €**

RECETTES	
CONTRIBUTIONS ONPP	59 184 €

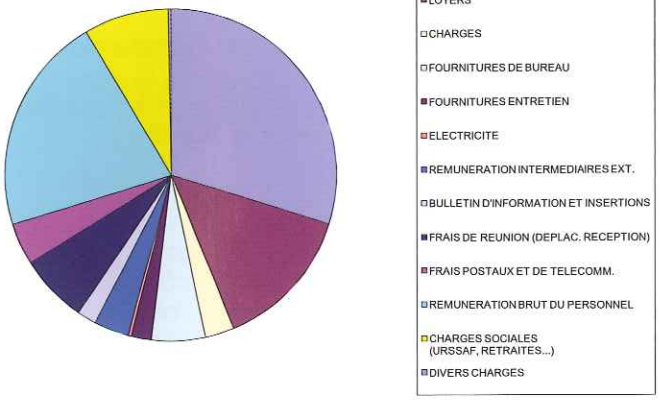

NOUVEAUX INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DU CROPP EN 2009

Cinq nouveaux diplômés ont été reçus au siège du CROPP pour s'engager à respecter le Code de déontologie selon les disposition de l'Art R.4322-32 du Code.

Ce moment solennel est toujours suivi d'un échange convivial avec les conseillers du CROPP.

MISE AUX NORMES DES PLAQUES PROFESSIONNELLES

Conformément à l'article R.4322-74 et dans le but d'harmoniser et de rendre équitable pour tous la présentation des plaques , le CROPP a informé par courrier tous les professionnels sur l'obligation de mettre en conformité leurs plaques . A ce jour 33 professionnels sur 100 dans le Bas-Rhin et 26 sur 75 dans le Haut-Rhin ont répondu favorablement à la demande du CROPP .
Ces réponses laissent envisager que ceux qui n'ont pas fait suite à la demande d'information du CROPP sont aux normes imposées par le Code. Le CROPP se réservera le droit de le vérifier et de poursuivre en Chambre disciplinaire de première instance ceux qui n'auront pas voulu satisfaire aux obligations du Code.....

UN NOUVEAU SIEGE POUR LE CROPP ALSACE.

Au 1er Janvier 2010 votre CROPP a procédé à un transfert de son siège au deuxième étage du même immeuble situé 48 rue du Vieux Marché aux Vins à Strasbourg.
Les nouveaux locaux sont plus spacieux et permettront de vous recevoir avec plus de confort et de confidentialité par rapport aux anciens .
Les lignes téléphoniques restent identiques.

NOUVELLE NOMINATION A LA PRESIDENCE DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE.

En remplacement de Mr Raymond Chabrol, le Conseil d'Etat a nommé Mme Sabine Ladoire en tant que présidente titulaire de la Chambre disciplinaire de première instance et Mme Emeline d'Hayer en tant que suppléante.

Mary Pierre Noseda et Jacques Birgy sont membres titulaires et Pierre Ichter suppléant de cette Chambre disciplinaire.

Deux représentants des patients nommés par le Préfet, peuvent aussi siéger dans cette instance.

A l'occasion de cette nomination , les deux magistrates ont été invitées à une rencontre avec les conseillers du CROPP Alsace et les membres de la Chambre disciplinaire le 18 février 2010. La discussion portera sur le fonctionnement de cette chambre.